



## ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER

(à vérifier par la DDCS du Val de Marne)

Le Directeur de la Jeunesse et des Sports soussigné, certifie que le dossier complet déposé dans ses services le : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| comprend les pièces suivantes :

- La présente demande d'inscription
- une copie de la carte nationale d'identité recto verso, du passeport en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance
- Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation l'appel de préparation à la défense pour les jeunes hommes nés après le 31/12/1978 ainsi que pour les jeunes femmes nées après le 31/12/1982.
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du sport concerné (de trois mois à la date de clôture de l'examen)
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées aux nom et adresse du candidat
- Une enveloppe format 21 x 29,7, libellée aux nom et adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.
- Une photographie d'identité (collée sur la première page à l'emplacement réservé à cet effet)
- Photocopie de l'attestation de réussite au Tronc Commun du 1<sup>er</sup> degré ou équivalence et AFPS pu PSC1
- Une attestation de possession du 1<sup>er</sup> DAN ou niveau équivalent, depuis au moins un an à la date de l'examen.

Pièces complémentaires :

- Pour la dispense de l'épreuve technique, une copie du diplôme d'instructeur fédéral dans la discipline pratiquée.

Observations : \_

**Le candidat ayant opté lors de l'inscription pour la dispense de l'épreuve technique ne peut revenir sur son choix**

---

**DOSSIER COMPLET à adresser à la DDCS du Val de Marne**

12, rue George ENESCO  
94025 CRETEIL CEDEX

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET HORS DELAI SERA REFUSE**